

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

- Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :
- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
 - le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NOTE 2 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
- Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

Bases de présentation

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

METHODES D'EVALUATION GENERALES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 7 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions :

	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	CATEGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Etanchéité	Plomberie et sanitaire
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Electricité	Détection et protection incendie
		Revêtement sol et mur intérieur	Précablage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Miroiterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
		Aménagement extérieur		
	DUREE D'UTILITE	70 ans	30 ans	15 ans

- Autres immobilisations corporelles :

Eléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « Immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminé au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normatif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction - affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

L'activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

- On distingue ainsi :
- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
 - les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-valeur latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédits, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers ; présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions – Prestation de services et autres.

10. Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel, elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de l'état du résultat global correspondantes.

12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ». Ils comprennent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par CDG Capital étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :
- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2012.

17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

19. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

IFRS 2	: Paiement fondé sur des actions
IFRS 4	: Contrats d'assurances
IFRS 6	: Prospection et évaluation des ressources minérales
IAS 11	: Contrats de construction
IAS 26	: Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
IAS 29	: Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IAS 41	: Agriculture
IFRIC 1	: Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires
IFRIC 2	: Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires
IFRIC 5	: Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
IFRIC 6	: Passifs résultant de la participation à un marché déterminé – déchets d'équipements électriques et électroniques
IFRIC 7	: Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes
IFRIC 8	: Champs d'application de la norme IFRS 2
IFRIC 11	: Actions propres et transactions intragroupes
IFRIC 12	: Accord de concession de services
IFRIC 13	: Programme de fidélité clientèle
SIC 7	: Introduction de l'Euro
SIC 29	: Informations à fournir – accords de concession de services

NOTE 3 : JUGEMENTS UTILISES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Goodwill ;
- Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
- Provisions pour risques et charges.

NOTE 4 : LISTE DES ENTITES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	30/06/2012		30/06/2011		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capi tal Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	73,33%	73,33%	73,33%	73,33%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*

*IG : Intégration globale

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5.1. ACTIF		En milliers de DH	
ACTIF	Notes	30/06/2012	31/12/2011
Valeurs en caisse, Banques centrales, Tr ésor public, Service des chèques postaux	5 .1.1	28 353	222 491
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 .1.2	22 447	21 529
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5 .1.3	4 720 901	3 007 543
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 .1.4	595 836	633 850
Prêts et créances sur la clientèle	5 .1.5	1 167 915	1 127 449
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		54 592	11 323
Actifs d'impôt différé	5 .1.6	358	2 618
Comptes de régularisation et autres actifs	5 .1.7	535 068	447 680
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	5 .1.8	34 637	35 605
Immobilisations incorporelles	5 .1.8	39 951	31 481
Écarts d'acquisition	5 .1.9	98 235	98 235
TOTAL ACTIF		7 298 293	5 639 806

5.1.1. Valeurs en caisses, banques centrales, Service des chèques postaux

	30/06/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	196	-	414	-
Banques centrales, SCP	28 157	-	222 078	-
Total	28 353	-	222 491	-

5.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2012	Juste valeur au 30/06/2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 529	1 308	390	22 447	22 447
Total	21 529	1 308	390	22 447	22 447

5.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	Valeur brute au 30/06/2012	Juste valeur au 30/06/2012
Titres à revenus variables	165 644	408 829	402 182	2 948	175 240	175 240
Cotés	33 554	270 684	248 999	(1 059)	54 179	54 179
Non cotés	132 091	138 146	153 183	4 007	121 061	121 061
Titres à revenus fixes	2 839 813	31 619 925	29 918 296	2 134	4 543 576	4 543 576
Cotés	-	-	-	-	-	-
Non cotés	2 839 813	31 619 925	29 918 296	2 134	4 543 576	4 543 576
Autres	2 085	-	-	-	2 085	2 085
Total	3 007 543	32 028 755	30 320 478	5 081	4 720 901	4 720 901

5.1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au 31/12/2011	Valeur brute au 30/06/2012	Juste valeur au 30/06/2012
A vue	124 499	69 216	69 216
Comptes ordinaires	124 499	69 216	69 216
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-
A terme	509 352	526 620	526 620
Prêts et comptes à terme	509 352	526 620	526 620
Prêts subordonnés et participants	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Total Brut	633 850	595 837	595 837
Dépréciation	-	-	-
Total Net	633 850	595 837	595 837

5.1.5. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé		Total	
			Entreprises non financières	Autre clientèle	30/06/2012	31/12/2011
Crédits de trésorerie	-	1 062	140 121	15 866	157 049	74 316
- Comptes à vue débiteurs	-	1 062	49 269	10 275	60 606	32 463
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	-	-	90 852	5 591	96 443	41 853
Crédits à la consommation	-	-	593	5 020	5 613	5 214
Crédits à l'équipement	-	-	976 238	-	976 238	1 022 129
Crédits immobiliers	-	-	-	2 502	2 502	2 574
Autres crédits	-	-	-	1	1	4
Créances acquises par affacturage	-	-	-	6 117	6 117	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	10 220	8 433	18 653	17 677
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	18 413
- Créances pré-douteuses	-	-	-	-	-	-
- Créances douteuses	-	-	-	-	-	3 492
- Créances compromises	-	-	-	-	-	14 921
Dépréciation	-	-	-	-	-	(14 691)
- Sur base individuelle	-	-	-	-	-	(14 691)
- Sur base collective	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	419	-	-	1 324	1 743	1 814
TOTAL	419	1 062	1 127 173	39 261	1 167 915	1 127 449

5.1.6. Impôts différés actifs et passifs

	31/12/2011	30/06/2012
Actifs d'impôt différé	2 618	358
Passifs d'impôt différé	1 372	2 675
Position nette	1 246	(2 317)

5.1.7. Comptes de régularisation et autres actifs

	31/12/2011	30/06/2012
Comptes de négociation et de règlements	78 812	118 123
Produits à recevoir	201 658	207 939
Autres actifs	167 211	209 007
Total	447 680	535 068

5.1.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 30/06/2012
Terrains et constructions	17 655	-	-	17 655
Matériel, outillage et transport	4 880	701	3	5 578
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	45 725	1 849	0	47 573
Autres	-	-	-	-
En-cours	1	-	59	102
Total	68 421	2 550	62	70 909

Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 30/06/2012
Terrains et constructions	3 102	268	-	3 370
Matériel, outillage et transport	2 975	24	-	2 999
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	26 739	3 167	2	29 904
Autres	-	-	-	-
En-cours	-	-	-	-
Total	32 815	3 459	2	36 272

Valeur nette	Valeur nette au 31/12/2011	Valeur nette au 30/06/2012
Terrains et constructions	14 553	14 285
Matériel, outillage et transport	1 906	2 580
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	18 986	17 670
Autres	-	-
En-cours	161	102
Total	35 606	34 637

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Dotation exer	Valeur brute au 30/06/2012
Valeur brute	47 058	10 907	-	57 965
Amortissement	15 577	-	2 437	18 014
Valeur nette	31 481	10 907	2 437	39 951

5.1.9. Écarts d'acquisition

	31/12/2011	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	30/06/2012
Valeur brute	98 235	-	-	-	-	98 235
CDG Capital Gestion	93 424	-	-	-	-	93 424
CDG Capital Bourse	4 802	-	-	-	-	4 802
CDG Capital Real Estate	9	-	-	-	-	9
Cumul des pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Gestion	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Bourse	-	-	-	-	-	-
CDG Capital Real Estate	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	98 235	-	-	-	-	98 235

Le Goodwill négatif dérogé sur l'acquisition de la filiale CDG Capital Private Equity a été porté en résultat consolidé de la période d'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.2. PASSIF

En milliers de DH

PASSIF	Notes	30/06/2012	31/12/2011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1	11 169	14 579
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	2 081 851	1 133 389
Dettes envers la clientèle	5.2.3	2 313 959	3 024 417
Titres de créance émis	5.2.4	-	102 906
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible	-	27 875	1 400
Passifs d'impôt différé	5.1.6	2 675	1 372
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.5	1 814 773	218 344
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Provisions	5.2.6	2 244	2 245
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres	-	1 043 748	1 141 155
Capitaux propres part du groupe	-	1 033 623	1 127 630
Capital et réserves liées	-	500 000	500 000
Réserves consolidées	-	479 677	440 855
Gains ou pertes latents ou différés	-	(5 333)	(1 300)
Résultat de l'exercice	-	59 278	188 076
Intérêts minoritaires	-	10 125	13 524
TOTAL PASSIF	-	7 298 293	5 639 806

5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2012	Juste valeur au 30/06/2012
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 579	345	3 755	11 169	11 169
Total	14 579	345	3 755	11 169	11 169

5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc		Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		Etablissements de crédit à l'étranger		Total 30/06/2012	Total 31/12/2011
	Bank AL - Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Maroc	Autres	Maroc	L'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	-	3 519	21 337	721	-	-	25 578	10 565
Valeurs données en pension	1 917 251	-	-	-	-	-	1 917 251	773 092
- au jour le jour	1 917 251	-	-	-	-	-	1 917 251	-
- à terme	-	-	-	-	-	-	-	773 092
Emprunts de trésorerie	-	128 000	-	-	-	-	128 000	333 645
- au jour le jour	-	128 000	-	-	-	-	128 000	333 645
- à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts financiers	-	-	9 485	-	-	-	9 485	9 116
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	1 513	24	-	-	-	-	1 537	6 972
TOTAL	3 836 016	131 543	30 822	721	-	-	2 081 851	1 133 389

5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 30/06/2012	Total 31/12/2011
Comptes à vue créditeurs	614	177 091	291 315	54 370	523 391	1 005 130
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	235 000	1 102 757	382 877	41 600	1 762 234	1 965 283
Autres comptes créditeurs	-	-	-	(1 347)	(1 347)	12 963
Intérêts courus à payer	-	29 680	-	-	29 680	41 041
TOTAL	235 614	1 309 529	674 192	94 623	2 313 959	3 024 417

5.2.4. Titres de créance émis

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	30/06/2012
Bons de caisse	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	102 906	-	102 906	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-
TOTAL	102 906	-	102 906	-

5.2.5. Comptes de régularisation et autres passifs

	31/12/2011	30/06/2012
Compte de négociation	76 411	113 860
Sommes dues à l'Etat	56 852	54 141
Clients avances et acomptes	(35 284)	337 327
Charges à payer	58 053	106 831
Dividendes à payer	-	-
Autres passifs	62 313	1 202 614
Total	218 344	1 814 773

5.2.6. Provisions

Provisions	31/12/2011	Augmentation	Diminution	30/06/2012
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	2 245	-	-	2 245
TOTAL	2 245	-	-	2 245

Ventilation des provisions

	31/12/2011	30/06/2012
Court terme	2 245	2 245
Long terme	-	-
TOTAL	2 245	2 245

5.2.7. Analyse des actifs et passifs par durée résiduelle

ACTIF	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 2 ans	2 ans < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	95 385	200 678	256 167	43 607	-	-	595 836
Créances sur la clientèle	70 102	-	105 980	5 235	986 339	259	1 167 915
Titres de créance	62 659	49 984	1 238 599	1 903 647	1 288 687	-	4 543 576
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-
Crédit -baïl et assimilé	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	228 146	250 662	1 600 745	1 952 489	2 275 026	259	6 307 327
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	53 583	2 018 783	9	-	1 824	7 652	2 081 851
Dettes envers la clientèle	650 562	277 193	786 203	600 000	-	-	2 313 959
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	704 145	2 295 976	786 212	600 000	1 824	7 652	4 395 810

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2012	31/12/2011
Engagements de financements et de garantie donnés	1 711 681	572 256
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit -baïl	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	275 995	240 032
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	275 995	240 032
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit -baïl	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 435 686	332 225
- Garanties de crédits données	1 363 922	250 274
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
- Autres cautions et garanties données	71 764	81 951
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	1 694 772	1 671 980
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 194 772	1 171 980
- Garanties de crédits	1 194 772	1 171 980
- Autres garanties reçues	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers de DH

	Notes	30/06/2012	30/06/2011
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	120 361	106 911
- Intérêts et charges assimilés	7.1	(76 093)	(62 969)
MARGE D'INTERET		44 268	43 942
+ Commissions (produits)	7.2	66 510	65 474
- Commissions (charges)	7.2	(5 890)	(7 558)
MARGE SUR COMMISSIONS		60 620	57 917
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	895	106
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	6 775	7 055
+ Produits des autres activités	7.5	82 289	77 040
- Charges des autres activités	7.5	(16 569)	(9 237)
PRODUIT NET BANCAIRE		178 278	176 822
- Charges générales d'exploitation	7.6	(77 524)	(63 643)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.8	(6 233)	(5 841)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		94 521	107 338
Coût du risque	7.9	(783)	(17 079)
RESULTAT D'EXPLOITATION		93 738	90 259
+/- Quote -part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.10	70	-
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT		93 807	90 259
- Impôt sur les résultats	7.11	(34 831)	(29 921)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		58 976	60 339
Intérêts minoritaires		(302)	271
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		59 278	60 067
Résultat de base par action (en dirhams)	7.12	11,86	12,01
Résultat dilué par action (en dirhams)	7.12	11,86	12,01

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30/06/2012	30/06/2011
RESULTAT NET	58 976	60 339
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(5 587)	8 784
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote -part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(5 587)	8 784
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES	53 389	69 123
Dont Part du Groupe	53 691	68 851
Dont Part des minoritaires	(557)	445

7.1. Marge d'intérêt

	30/06/2012	30/06/2011
Sur opérations avec les établissements de crédits	14 776	25 482
Sur opérations avec la clientèle	33 015	36 092
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	72 570	45 328
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit baïl	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	9
Produits d'intérêt	120 361	106 911
Sur opérations avec les établissements de crédits	32 267	6 594
Sur opérations avec la clientèle	40 875	52 738
Actifs financiers disponibles à la vente	2 655	3 335
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit baïl	287	302
Autres intérêts et produits assimilés	10	-
Charges d'intérêt	76 093	62 969

7.2. Commissions

	Produits	30/06/2012 charges	Net	Produits	30/06/2011 charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	9	1 563	(1 554)	17	1 818	(1 801)
Sur opérations avec la clientèle	84	-	84	56	-	56
Sur opérations sur titres	47 366	3 519	43 847	46 044	3 577	42 467
Sur opérations de change	-	250	(250)	-	1 159	(1 159)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	19 051	558	18 493	19 357	1 004	18 353
- Produits nets de gestions d'OPCVM	8 208	-	8 208	10 598	-	10 598
- Produits nets sur moyens de paiement	9 717	2	9 715	7 719	1	7 718
- Autres	1 126	556	570	1 040	1 003	37
Produits nets des commissions	66 510	5 889	60 621	65 474	7 558	57 917

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2012	30/06/2011
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	31	109
Plus ou moins values latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	864	(3)
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés	-	-
Inefficacité de couverture à la juste valeur	-	-
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	-	-
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	895	106

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	30/06/2012	30/06/2011
Dividendes reçus	-	-
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	6 775	7 055
Dépréciation durable	-	-
Reprise de dépréciation	-	-
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	6 775	7 055

7.5. Résultat des autres activités

	30/06/2012	30/06/2011
Produits de la promotion immobilière	13 552	7 967
Produits sur opérations de location simple	-	-
Variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurances	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits (charges) nets	52 168	59 835
Produits et charges nets des autres activités	65 720	67 802

7.6. Charges générales d'exploitation

	30/06/2012	30/06/2011
Charges de personnel	46 951	37 677
Impôts et taxes	1 681	1 334
Services extérieurs et autres charges	28 892	24 632
Charges d'exploitation	77 524	63 643

7.7. Avantages du personnel

Les avantages accordés au personnel du Groupe sont détaillés comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011
Salaires	37 958	32 215
Indemnités de retraite	187	298
Indemnités diverses	2 817	1 230
Cotisations sociales	5 989	3 933
Total	46 951	37 677

Les effectifs du Groupe aux dates de clôture sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2012	30/06/2011
Employés	15	13
Cadres	217	188
Total	232	201

7.8. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	30/06/2012	30/06/2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 567	2 339
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 666	3 502
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-
Total	6 233	5 841

7.9. Coût du risque

	30/06/2012	30/06/2011
Dotations aux provisions	1 507	18 293
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 507	18 293
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Reprise de provisions	724	1 261
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	724	1 261
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Variation des provisions	783	17 032
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	47
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	783	17 079

7.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	30/06/2012	30/06/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	70	-
Plus -valeurs de cession	70	-
Moins -valeurs de cession	-	-
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus -valeurs de cession	-	-
Moins -valeurs de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	70	-

7.11. Impôt sur les résultats

7.11.1. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 juin 2012 et 2011, s'analyse comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011
Charge d'impôts courants	30 458	28 560
Charge d'impôts différés	4 373	1 360
Charge d'impôts de la période	34 831	29 921

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur.

7.11.2. Variation des impôts différés au cours de la période

	31/12/2011	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	30/06/2012
Impôts différés actifs	2 495	3 966	(7 323)	(862)
Impôts différés passifs	(1 249)	407	(613)	(1 455)
Impôts différés actifs / passifs	1 246	4 373	(7 936)	(2 317)

	30/06/2012	30/06/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	58 976	60 339
Impôts exigibles (IS)	30 458	28 560
Impôts différés	4 373	1 360
Total charge fiscale consolidée IFRS	34 831	29 921
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	93 807	90 259
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	37,13%	33,1 5%
Montant de différences de taux mère/filiale	(122)	3 475
Impôt sur différences temporelles	-	-
Effet des autres éléments	-	-
Charge fiscale recalculée	34 709	33 396
Taux d'impôt légal au Maroc	37%	37%

7.12. Résultat de base et résultat dilué par action

Les résultats retenus pour le calcul des résultats par action s'analysent comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011
Résultat net part du Groupe	59 278	60 067
Nombre d'actions ordinaires émises	5 000 000	5 000 000
Résultat par action en dirhams	11,86	12,01

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2010	500 000	-	-	589 257	6 960	1 096 21 6	12 617	1 108 833
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2010 corrigés	500 000	-	-	590 854	6 960	1 097 814	12 617	1 110 431
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	(2 000)	(152 000)
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2011				188 076		188 076	3 079	191 155
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(8 260)	(8 260)	(171)	(8 431)
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(8 260)	(8 260)	(171)	(8 431)
Variation de périmètre								
Autres variations								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000	-	-	628 930	(1 300)	1 127 630	13 524	1 141 154
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000	-	-	629 677	(1 300)	1 128 377	13 524	1 141 901
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	(2 933)	(152 933)
Résultat de l'exercice au 30 juin 2012				59 278		59 278	(302)	58 977
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(4 032)	(4 032)	(165)	(4 197)
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					(4 032)	(4 032)	(165)	(4 197)
Variation de périmètre								
Autres variations								
Capitaux propres clôture 30 juin 2012	500 000	-	-	538 955	(5 332)	1 033 623	10 124	1 043 747

	31/12/2011	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes	Autres mouvements	30/06/2012
Capital social	500 000					500 000
Réserves consolidées	440 855	188 076		(150 000)	747	479 677
Gains ou pertes latents ou différés	(1 300)				(4 032)	(5 333)
Bénéfice de l'exercice	188 076	(188 076)	59 278			59 278
Capitaux propres – part groupe	1 127 430	-	59 278	(150 000)	(3 286)	1 033 623

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRESORERIE		30/06/2012	30/06/2011
1. Résultat avant impôts		94 292	90 259
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(A)	6 232	5 841
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs d'acquisition et des autres			
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers			
5. +/- Dotations nettes aux provisions			
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence			
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			
8. +/- Produits/charges des activités de financement		(861)	3
9. +/- Autres mouvements		14 397	30 100
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(B)	19 768	35 944
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés		969 450	2 143 231
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		(714 493)	(659 654)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 823 309)	(1 876 807)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		1 495 745	767 654
15. - Impôts versés		(53 021)	(60 058)
16. = Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(C)	(125 628)	314 366
17. FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D)	(11 567)	440 570
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations			
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements			
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(13 733)	(4 704)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	(13 733)	(4 704)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(149 433)	(152 000)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	(149 433)	(152 000)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			
26. AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)		(174 734)	283 866
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		30/06/2012	30/06/2011
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE		246 746	99 338
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)		222 491	27 985
29. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		24 255	71 353
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		72 013	383 204
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)		28 353	377 340
32. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		43 659	5 864
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(174 734)	283 866

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

NOTE 11 : PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2008 à 2011 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 12 : GESTION DES RISQUES

I. Stratégie de gestion des risques

CDG Capital s'inscrit dans une approche de gestion intégrée des risques qu'elle encourt dans le cadre de ses activités. Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif fait partie intégrante du fonctionnement général de la banque en se greffant sur l'ensemble des phases stratégiques, décisionnelles, commerciales, opérationnelles et de suivi des activités.

Ceci-dit, l'approche de gestion des risques de CDG CAPITAL est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques.

II. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital :

La gestion des risques au sein de CDG Capital s'applique à l'ensemble des activités et revêt une dimension transversale de par l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa mise en œuvre. Elle est régie par une « Politique de Gestion Globale des Risques ». La « Politique de Gestion Globale des Risques » est établie dans le respect des recommandations des autorités de supervision et en application des normes professionnelles et des meilleures pratiques en la matière, notamment le dispositif baïsois. Elle est validée par les hautes instances de gouvernance de la banque.

Elle décrit les règles qui serviront à assurer la meilleure rentabilité par conjugaison de l'atteinte des objectifs de performance à l'observation des meilleurs standards de gestion des risques.

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité de Gestion des Risques, ALCO (Comité ALM), Comité de crédit ;
- Les Entités opérationnelles.

Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG CAPITAL centralise la gestion de ses risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGGR). Cette dernière a pour mission la gestion et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque.

La DGGGR assure principalement les missions suivantes :

- contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- identifier les risques actuels et ceux potentiels, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- élaborer des limites de tolérance des risques et surveiller leur respect ;
- établir les politiques, les pratiques et d'autres mesures de maîtrise des risques ;
- animer et superviser le système de contrôle permanent de la banque destiné à la gestion et à la surveillance des risques ;
- surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance réglementaires ;
- mettre en place des rapports/reportings sur les résultats de la surveillance des risques à la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, des recommandations du Comité de Bâle et des meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques.

III. Présentation du profil de risque de CDG Capital

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ou de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques de la gestion de bilan (liquidité, taux) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

1. Risques de Crédit et de Concentration :

• Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie de la banque se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements dans les délais et les conditions contractuellement fixées. Le risque de concentration représente quant à lui, le risque que la perte entraînée par le défaut d'une contrepartie soit aggravée par la taille de l'engagement sur cette contrepartie ou sur les groupes d'intérêt auxquels elle est apparentée et dont elle peut entraîner le défaut.

Les crédits octroyés par CDG Capital sont principalement destinés aux grands projets d'investissement ou font partie d'une offre complète et adaptée aux besoins des investisseurs particuliers et institutionnels, clients de la banque.

CDG Capital assure également le soutien financier aux projets menés par le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion et ses filiales.

De ce fait, le processus d'octroi de crédit veille en permanence au respect des trois principes clés :

- La constitution du dossier de crédit : elle est assurée par les entités opérationnelles et comporte notamment le recueil et l'analyse de la situation financière du client, la préparation de l'offre commerciale et la constitution des garanties et sûretés ;
- L'analyse du dossier de crédit : elle consiste en l'évaluation du risque de crédit représenté par le dossier ainsi que son impact sur les expositions globales de CDG Capital ;
- La prise de décision par le Comité de crédit : elle prend en compte la notation attribuée en interne aux contreparties telle qu'elle est communiquée par les Seniors Banker ou les lignes métiers, et approuvée par l'entité chargée de la gestion des risques.

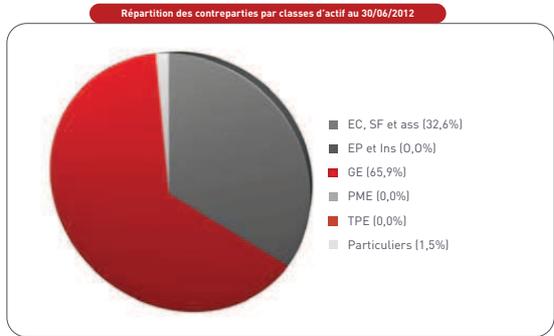
Ainsi, le processus de traitement et de suivi des dossiers de crédit est régi par « L'Instruction Interne d'Octroi des Crédits à CDG Capital ». Elle fixe les démarches à suivre et les responsabilités de l'ensemble des intervenants dans les phases de préparation du dossier de crédit et de prise de décision ainsi que dans le suivi des risques qui en découlent.

La banque assure, outre l'analyse des dossiers de crédits, le suivi de ceux en cours et l'entretien des indicateurs mesurant le niveau de risque de chaque exposition. Elle adresse la synthèse de son suivi à la Direction Générale via un système de reporting. L'analyse des profils de risque de contrepartie est effectuée par classes d'actifs sur la base de la segmentation prévue par le dispositif prudential de Bâle II.

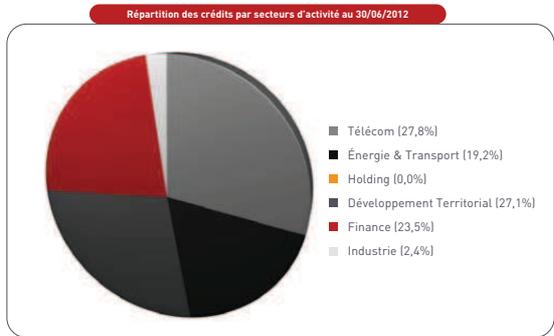
Dans ce sens, CDG Capital s'est dotée à partir de l'exercice 2010 de systèmes de notation interne des contreparties bancaires et grandes entreprises. Ces systèmes ont été élaborés en s'inspirant des recommandations de Bank Al-Maghrib et des meilleures pratiques en la matière. Ils permettent un meilleur pilotage du profil de risque de contrepartie de la banque et constituent la base pour la fixation des limites internes d'engagement.

• Profil des contreparties

La répartition des contreparties de CDG Capital en classes d'actifs fait ressortir une prédominance des grandes entreprises et des établissements de crédits.



Pour les grandes entreprises, les secteurs financés par CDG Capital demeurent diversifiés, avec une prépondérance des secteurs de télécommunication et de développement territorial.



• Gestion du risque de concentration

La gestion du risque de concentration est assurée par l'entité chargée de la gestion des risques qui centralise les informations relatives à l'ensemble des engagements pris par les entités de CDG Capital. Ceci permet de disposer en permanence :

- d'une vision globale du profil d'exposition de la banque au risque de crédit et de son évolution,
- des informations nécessaires pour le pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires fixées.

En effet, l'entité chargée de la gestion des risques assure un suivi régulier et exhaustif de l'évolution des transactions effectuées par chaque entité et dresse un tableau de bord global des engagements (y compris ceux de la Salle des Marchés). Ce tableau de bord permet d'entretenir la visibilité nécessaire sur l'ensemble des risques ainsi que de maintenir leur concentration sur les contreparties et les groupes d'intérêt aux niveaux réglementaires autorisés. Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale et aux directions concernées. Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

• Gestion du risque de contrepartie sur les opérations de marché

CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie dans le cadre des opérations de marché afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

2. Risques de Marché :

Les risques de marché proviennent du risque de dépréciation de la valeur du portefeuille de négociation de la banque suite à une évolution défavorable des paramètres du marché (courbes de taux, indices de marché, taux de change...).

La gestion des risques de marché est assurée à quatre niveaux hiérarchiquement indépendants :

- Le Front Office SDM : tout en cherchant à réaliser les objectifs de performance fixés, il constitue le premier niveau de gestion des risques liés aux opérations et positions qu'il gère. Il est notamment responsable de la déclinaison des stratégies de placement et du respect des limites internes validées ;
- Le Middle Office : s'assure quotidiennement de la régularité des opérations et du respect des limites d'exposition et intuition personnelle fixées ;
- La DGGGR : chargée d'une part de fixer et de mettre à jour les limites internes d'activité, et d'autre part de détecter, d'analyser et de suivre les différentes positions de la banque en matière de taux et de devises puis de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées. Elle édicte dans ce sens un reporting adressé à la Direction Générale ;
- La Direction Audit Interne : qui réalise des analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

La gestion et le suivi des risques de marché ont été renforcés par la mise en place d'une approche avancée VaR. La mise en place par CDG Capital d'un modèle interne des risques de marché a été motivé principalement par la volonté de renforcer les outils d'encadrement et de mesure des risques de marché et d'assurer l'alignement des dispositifs de gestion de risques de marché aux meilleures pratiques en la matière.

Dispositif des limites internes

En complément des différents dispositifs réglementaires en vigueur, CDG Capital dispose d'un système de limites internes des positions et des opérations de la Salle des Marchés. Son objectif est d'assurer la maîtrise des risques de marché encourus.

Un dispositif Stop Loss est également mis en place par la banque pour limiter les pertes que peuvent observer les différents portefeuilles. Le respect de ces dispositifs est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé à la clôture de chaque journée par le Middle Office.

Les dépassements des limites internes nécessitent l'autorisation préalable de la Direction Générale sur la base d'une demande soumise à l'analyse de l'entité chargée de la gestion des risques.

La révision du dispositif de limites est régie par une procédure interne qui fixe les modalités et la démarche pour mettre à jour, mettre en place ou supprimer une limite. Ainsi, la mise à jour du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

Risque de taux d'intérêt (Trading book)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de négociation est géré dans le cadre des limites internes validées par la Direction Générale. Ces limites concernent notamment : les encours, les émetteurs, les sensibilités et la durée. Leur respect est assuré par le Middle Office en amont de la validation des opérations et en post-marché par l'entité chargée de la gestion des risques.

Plusieurs scénarii de « stress test » sont appliqués au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché. Un seuil limite « Stop Loss » est mis en place pour limiter les pertes potentielles.

La gestion du risque de taux sur le portefeuille de négociation se base principalement sur les indicateurs de volume et de sensibilité du portefeuille. En effet, compte tenu des anticipations et analyses internes des évolutions de la courbe des taux et des niveaux des spreads des émissions privées, CDG Capital détermine les limites du portefeuille en termes de volumes (des poches et par émetteurs), le seuil toléré pour la sensibilité du portefeuille ainsi que les limites Stop Loss.

Par ailleurs, plusieurs scénarii de « stress test » sont appliqués au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché (courbe des taux et niveaux de spread).

Risque sur titres de propriété

La gestion des risques du portefeuille Action de CDG Capital s'est caractérisée depuis l'exercice 2009, par une tendance prudente et anticipative. En effet, le contexte boursier marocain s'est caractérisé durant toute cette période par une forte incertitude conjuguée à une baisse notable de la liquidité des titres.

Ainsi la stratégie placement en titres de propriété est basée sur une analyse des fondamentaux et niveaux de valorisation des titres détenus et sur l'anticipation de l'évolution globale du marché boursier.

CDG Capital veille également à la liquidité de son portefeuille titres de propriété en vue de limiter ses pertes en cas de scénarii extrêmes de la bourse de Casablanca.

Risque de change

CDG Capital a lancé l'activité change en 2009. Elle vise à renforcer et élargir l'offre commerciale présentée à la clientèle de la banque. Pour accompagner le lancement de cette activité, un système de limites internes et réglementaires des positions est mis en place par la banque pour assurer une maîtrise parfaite du risque de change.

Risque sur produits dérivés et structurés :

L'activité de produits dérivés et structurés a été lancée par CDG Capital au cours de l'année 2009, conformément à une procédure interne de lancement de nouveaux produits et en concertation avec l'autorité de supervision.

Pour limiter les risques liés aux produits dérivés, la banque opte dans un premier temps pour une gestion en back to back de ses positions sur produits dérivés.

Le suivi et la mesure des risques liés à ces positions sont assurés par l'entité « Risques financiers et Suivi des Engagements » en conformité avec les recommandations du superviseur relatives aux produits dérivés.

Le suivi et la mesure des risques liés à ces positions sont assurés par l'entité « Risques financiers et Suivi des Engagements » en conformité avec les recommandations du superviseur relatives aux produits dérivés.

3. Risques structurels :

La gestion des risques structurels de taux et de liquidité est régie par la politique de gestion du risque de taux et de liquidité. Ce référentiel interne, validé par le Conseil d'Administration, fixe l'ensemble des pratiques et méthodes utilisées. En effet, elle définit les sources des risques de taux d'intérêt et de liquidité et détaille les démarches et les outils utilisés pour en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle. Elle couvre, de ce fait, notamment les volets suivants :

- Organisation et structures de suivi et de contrôle des risques structurels ;
- Flux en entrée nécessaires au fonctionnement de l'application risques structurels ;
- Règles de gestion et de mesure des risques : Taux d'intérêt global et de liquidité ;
- Conventions d'écoulement ;
- Système de limites internes ;
- Système de stress test ;
- Reportings internes et réglementaires.

Aussi, les réunions du comité ALCO constituent l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse du suivi régulier de la position de la banque vis-à-vis des risques de taux et de liquidité : examen du profil de taux et de liquidité, analyse de l'évolution du ratio de liquidité et présentation de la structure du bilan.

Objectifs de CDG Capital

- Réduire autant que possible le degré d'exposition de la banque aux variations du taux d'intérêt.
- Assurer le refinancement des activités de la banque à un coût optimal en situation courante et de s'assurer qu'elle pourra faire face à des situations de crise.

Gestion du risque global de taux d'intérêt

Le suivi du risque de taux d'intérêt est réalisé d'une part grâce au calcul des gaps cumulés de taux d'intérêt et d'autre part par l'analyse de la structure du bilan par type de taux (taux fixe/taux variable).

Le calcul et l'analyse des gaps de taux par tranches d'échéances et cumulés permettent à la banque de mesurer et d'anticiper le risque qu'elle peut encourir en cas de baisse ou de hausse des taux sur le marché. Un dispositif de limites internes pour le risque de taux a été également instauré en vue de limiter le risque de taux encouru par la banque.

A fin Juin 2012, les résultats de scénarii stress test, font ressortir qu'une variation à la hausse des taux de 200 bps impliquerait une appréciation de 10,3% du PNB prévisionnel de CDG Capital sur un horizon de 12 mois et une perte de 2,1% des fonds propres de CDG Capital sur un horizon de 20 ans.

Gestion du risque de liquidité :

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité de CDG Capital est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme et une approche globale.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, outre son caractère réglementaire, un moyen de mesure de l'adéquation entre les emplois liquides mobilisables à court terme et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarii stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

Au cours du premier semestre 2012, CDG Capital a assuré le respect permanent du ratio réglementaire de liquidité. Celui-ci s'est établi à fin juin 2012 à 161%.

En outre, CDG Capital s'est dotée dès 2010 d'un Comité de Trésorerie, relevant du Comité ALCO. Il est en charge de définir les stratégies et instruments nécessaires pour une gestion optimisée (financement et placement) de la trésorerie à court terme de la banque.

L'approche globale, quant à elle, repose sur la détermination des impasses de liquidité à travers deux approches d'évaluation (impasses statiques et impasses dynamiques) et sur l'analyse de la structure du bilan. Elle assure ainsi une vision globale sur le profil de liquidité de CDG Capital et permet l'adéquation de la structure des ressources (nature et maturités) à celle des placements. CDG Capital dispose d'un système de limites internes dont la fonction est d'assurer en permanence sa capacité de se prémunir contre les crises de liquidités.

Risques Opérationnels et Plan de Continuité de l'Activité

CDG CAPITAL dispose d'un dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels prend compte des expériences capitalisées, notamment celles relatives aux événements de risques avérés ainsi que de la dynamique évolutive des activités.

D'autre part, l'exercice 2012 connaît la poursuite du chantier visant à doter CDG Capital d'un plan de Continuité des Activités (PCA). Les travaux se déroulent conformément à l'enchaînement suivant :

- a. Etablissement de la cartographie des processus critiques ;
- b. Etablissement de la cartographie des menaces ;
- c. Elaboration d'une stratégie globale et fiable de continuité des activités du groupe ;
- d. Définition et mise en œuvre des différents plans relevant du PCA, à savoir notamment :
 - o Plan de continuité des opérations ;
 - o Plan de gestion des crises ;
 - o Plan d'évacuation ;
 - o Plan de communication ;
 - o Plan d'hébergement des utilisateurs ;
 - o Plan de maintien en condition opérationnelle ;
 - o Plan de secours informatiques.

4. Fonds propres et profil de solvabilité :

Les fonds propres prudentiels de CDG Capital se sont appréciés de 3,4% au cours du premier semestre 2012 suite aux résultats positifs réalisés par la banque.

Cette évolution des fonds propres s'est alignée sur celle de l'activité et a permis de maintenir un bon profil de solvabilité pour CDG Capital.

IV. Système de contrôle permanent

Dans le cadre de son système de contrôle interne, CDG CAPITAL est dotée d'un système de contrôle permanent ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

Ce système se base sur une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Le Contrôle Permanent au sein de CDG CAPITAL est mis en œuvre à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.

NOTE 13 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Assemblée Générale, tenue en date du 16 mai 2012, a décidé la mise en distribution de dividendes pour un montant de 150 millions de dirhams, soit un dividende de 30 dirhams par action.

COOPERS & LYBRAND MAROC SA

81, Avenue Hassan II
20100 Casablanca
Maroc



286, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca

GRUPE CDG CAPITAL

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2012**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CDG CAPITAL S.A et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre courant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux consolidés totalisant KMAD 1 043 748, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 58 976.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG CAPITAL arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 Septembre 2012

Deloitte Audit



Fawzi Britel
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A



Abdelaziz ALMECHATT
Associé